

Pollution atmosphérique

ISSN : 2268-3798

Publisher : Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique

227 | 2015

Varia

1^{er} et 2 juillet 2015 : Sommet mondial Climat et Territoires

Isabelle Roussel and Laurence Rocher

 <https://www.peren-revues.fr/pollutionatmospherique/5249>

DOI : 10.4267/pollution-atmospherique.5249

Electronic reference

Isabelle Roussel and Laurence Rocher, « 1^{er} et 2 juillet 2015 : Sommet mondial Climat et Territoires », *Pollution atmosphérique* [Online], 227 | 2015, Online since 01 décembre 2015, connection on 27 février 2026. URL : <https://www.peren-revues.fr/pollutionatmospherique/5249>

Copyright

CC-BY

1^{er} et 2 juillet 2015 : Sommet mondial Climat et Territoires

Isabelle Roussel and Laurence Rocher

TEXT

- 1 Cette initiative, organisée à Lyon les 1^{er} et 2 juillet 2015 par 31 partenaires et réseaux (dont Climate Alliance, Energycities, Cités et Gouvernements locaux unis (UCLG), ICLEI, R20, C40 Cities...), s'inscrit dans le cadre de l'agenda des solutions (engagements et actions des acteurs non étatiques, dont les villes et régions) en vue de la COP-21. Le sommet, principal événement mondial regroupant les collectivités territoriales avant la COP-21, en a réuni plus de 800 représentants. Son compte rendu officiel est disponible en ligne : <http://en.rhonealpes.fr/1202-world-climate-summit-2015-fr.htm>
- 2 Le sommet de Lyon s'inscrivait dans un double objectif :
 - Celui d'une dynamique de montée en puissance de la voix des acteurs non étatiques après plusieurs autres conférences de ce type tenues ces dernières années, au cours desquelles ont été produites des déclarations (Cancun, New-York, Aberdeen). L'objectif des acteurs des territoires consiste à contribuer « au quatrième pilier pour un succès à Paris », l'agenda des solutions : ce dernier (issu du plan d'actions Lima-Paris) réunit l'ensemble des initiatives complémentaires au futur accord de Paris.
 - Une étape préalable à la COP de Paris pour montrer que la somme des engagements de réduction concrets pris par les villes et régions contribue à crédibiliser un scénario 2 °C et à défendre des propositions d'amélioration du texte formel de négociation afin de renforcer la capacité d'action des acteurs territoriaux. Ces propositions devaient être adressées à la présidence française, ainsi qu'à l'ensemble des 196 parties à la CCNUCC. Une déclaration, signée par 50 organisations représentant des collectivités concentrant plus des deux tiers de la population mondiale, a été publiée. Elle se termine par cet engagement fort : « *Nos engagements, appuyés sur une dynamique de dialogue entre acteurs non étatiques, aux vécus et origines divers, doivent conforter les États dans leurs propres contributions pour un accord à*

Paris, robuste, contraignant, équitable et universel, qui soit un message clair à l'action de tous, au service du bien collectif. La réponse au défi climatique doit ainsi nous amener à renforcer les régulations internationales, les coopérations entre et dans les territoires, l'égalité et la solidarité entre les habitants de notre planète aux équilibres fragiles. C'est la conviction que la réponse à ce défi passe par l'action de tous qui nous rassemble».

- 3 La présence du président français et l'annonce d'une journée destinée aux représentants locaux font penser que l'objectif est en bonne voie d'être atteint : *« Il y aura une journée dans la conférence qui sera uniquement consacrée aux territoires, où les territoires ne prendront pas seulement la parole, mais participeront à l'élaboration de la négociation et donc de sa conclusion ».* L'État français, a déclaré le président de la République, doit : *« recenser les initiatives et les pratiques qui marchent. La plate-forme dite NAZCA (the Non-State Actor Zone for Climate Action) permettra d'avoir une évaluation reconnue par tous pour les contributions des acteurs non étatiques. De manière à ce que nous puissions évaluer, noter, et pouvoir donc diffuser ».*
- 4 Ces objectifs ne sont pas nouveaux, mais on constate un pas en avant dans la structuration entre les organismes les plus actifs et reconnus sur l'action climatique locale (ICLEI, C40, UCLG) visant à porter une voix commune, à l'instar des démarches Compact of local States and Regions et Compact of Mayors, initiées par l'ancien maire de New York, Bloomberg, lors du sommet de New York en septembre 2014. Mais ce sommet a un caractère inédit, car il est organisé exclusivement par et pour les acteurs locaux, et non en marge d'un autre évènement. Les propositions mises en lumière lors du sommet de Lyon découlent de séances de travail organisées depuis février par des réseaux internationaux de collectivités et différentes associations. Outre la déclaration commune, des textes thématiques, préparés par différents organismes impliqués dans l'organisation de la rencontre, ont été mis en discussion lors des deux journées de travail.
- 5 Le sommet de Lyon a été l'occasion, en s'appuyant sur de nombreuses expériences, de réaffirmer des revendications déjà exprimées, notamment :

la prise en compte des réductions d'émissions provenant de mesures engagées à l'échelle locale. Des outils spécifiques tels que le Carbon Climate Registry ont engagé un travail d'inventaire qui, quoique de nature volontaire, est déjà à l'œuvre ;

- la mise en place de systèmes de financement spécifiques pour les actions locales et pour que les collectivités locales puissent accéder aux financements internationaux. Elles demandent à ce que les collectivités territoriales des pays en développement aient un accès facilité aux fonds internationaux. Les acteurs non étatiques appellent également à étudier la faisabilité de fonds spécifiques dédiés à l'action territoriale, pouvant être abondés directement par des collectivités ou des financements innovants.
- 6 Le sommet de Lyon a été l'occasion de témoigner d'une action déjà engagée au niveau des territoires, dans l'idée de démontrer, preuves chiffrées et expositions de pratiques et expériences diverses à l'appui, que les entités locales sont des acteurs majeurs de l'effort de réduction des émissions des GES et des mesures d'adaptation.
 - 7 Ces journées ont aussi rappelé que les collectivités n'interviennent pas uniquement pour mettre en œuvre les politiques nationales ou internationales mais qu'elles disposent d'une marge d'action au moins aussi importante. Les politiques climatiques locales s'appuient sur une mise à disposition de moyens locaux au bénéfice de problématiques globales, ce qui tranche avec les politiques d'aménagement traditionnellement pensées comme une mise à disposition de moyens extraterritoriaux au bénéfice de problématiques locales. Ce changement de focale souligne l'ambiguïté du jeu des acteurs, puisque les collectivités locales refusent d'être une simple courroie de transmission des décisions étatiques, tandis qu'elles doivent s'appuyer sur des orientations globales si elles ne veulent pas donner l'impression de présenter un patchwork d'initiatives plus ou moins hétérogènes. La nouvelle orientation du dispositif de la COP donnant aux États la charge d'énoncer les objectifs vers lesquels ils s'engagent remet en évidence la nécessité d'une décentralisation efficace.
 - 8 Dix thématiques ont été étudiées : l'adaptation, la planification territoriale, l'économie bas-carbone, la coopération décentralisée et le partenariat entre territoires, la forêt, l'agriculture, la mobilité, la production, l'accès et la consommation d'énergie, le financement et enfin l'éducation. Elles ont fait l'objet d'un travail en atelier dont la

synthèse est disponible en ligne (http://en.rhonealpes.fr/1280-atelier_s.htm). En réalité, l'énergie et l'aménagement du territoire semblent constituer des préoccupations dominantes. On peut s'étonner de voir la santé quelque peu oubliée alors qu'elle pourrait constituer le socle des bénéfices acquis par une orientation vers une société bas-carbone. Partage d'expériences concrètes et d'enjeux stratégiques, mise en évidence de « bonnes pratiques », ces échanges confirment que le climat ne peut pas constituer une préoccupation à part entière mais qu'il intervient toujours en complémentarité avec d'autres facteurs d'origine plus anthropique : pression urbaine, agriculture intensive, rejet d'effluents, etc.

- 9 Les particularités des différents territoires ont pu être présentées. En France, l'agglomération dunkerquoise a souvent été citée en exemple, étant emblématique de la transition énergétique à opérer en s'affranchissant des énergies fossiles encore largement utilisées dans le Dunkerquois. Le département de la Seine-Saint-Denis a lui aussi souvent été montré en exemple puisqu'il est confronté au défi de conjuguer la maîtrise du climat avec celle de la pauvreté. La présence de nombreux représentants africains montre l'importance des liens avec ce continent tels qu'ils ont été tissés par la coopération décentralisée. Cette dernière a joué un rôle essentiel à travers la participation active de Bernard Soulage de la Région Rhône-Alpes, en charge de la coopération décentralisée. À travers les échanges et les déclarations finales, on a pu sentir le besoin de reconnaissance de la solidarité entre territoires ; l'opposition Nord/Sud n'est plus considérée comme non pertinente. Les participants ont, à maintes reprises, attiré l'attention sur la nécessité d'un cadre d'action qui ne soit pas aveugle aux enjeux sociaux : par exemple, Michèle Saban a proposé la création par l'association R20 d'un fonds pour encourager les femmes à contribuer à l'économie verte mondiale (cf. encadré).

10 **Conclusion**

- 11 Le sommet de Lyon doit permettre de « *montrer aux négociateurs que non seulement c'est possible, mais que les solutions réelles sur le terrain sont déjà beaucoup plus en avance que les gouvernements dans les négociations* », a souligné Janos Pasztor. Les engagements pris par les collectivités ne sont pas théoriques, ils sont crédibilisés par le résultat concret de nombre de territoires qui ont déjà réussi à faire

baisser fortement leurs émissions de gaz à effet de serre, qui ont engagé aussi des politiques d'adaptation ambitieuses. Les initiatives présentées devraient permettre de réduire ces émissions « *d'environ 1,5 milliard de tonnes de CO₂ d'ici 2020* », a annoncé le sénateur EE-LV Ronan Dantec, porte-parole climat de Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU), qui co-organise l'événement, en clôture du sommet. « *C'est 15 % de l'effort mondial d'atténuation* », a-t-il précisé, pour rester sous l'objectif des 2 degrés d'augmentation des températures d'ici la fin du siècle par rapport à l'ère préindustrielle. Ces initiatives reposent beaucoup sur la vie quotidienne des habitants : mobilité, consommation domestique... Pour le sénateur de la Loire-Atlantique, « *ceux qui ont le plus de capacité à changer la vie quotidienne, ce sont les élus locaux : leurs décisions peuvent avoir un impact sur la moitié des émissions européennes, c'est énorme* ». Ce qui suppose une collaboration étroite entre les élus et leurs électeurs et donc l'investissement des associations qui servent d'intermédiaires et de facilitatrices.

- 12 Si la reconnaissance que la lutte contre le changement climatique se joue dans les villes, les régions et les territoires est dorénavant partagée, la question demeure de leur capacité à se faire entendre lors des négociations internationales. La COP-21 devra faire l'objet d'une observation attentive sur ce point. D'autre part, la satisfaction de voir les entités locales, dans leur grande variété, en disposition de dialogue et d'expression d'une voix commune, ne doit pas faire oublier une grande inégalité dans leur capacité à faire face au risque climatique. Dans ce domaine comme dans d'autres, les grandes agglomérations, de l'Europe du Nord en particulier, rivalisent de volontarisme, d'ingéniosité et bien sûr en puissance de communication, affichant les politiques climatiques les plus ambitieuses, promettant de réduire de manière significative leurs besoins énergétiques et, partant, leur empreinte carbone. Ces villes « phare » n'ont-elles pas tendance à focaliser l'attention, à multiplier les publications et à faire oublier que, pour de nombreuses collectivités locales et territoriales, d'organisations publiques et privées plus généralement, la mise en place de stratégies d'atténuation et d'adaptation progresse lentement. Ces organisations ne disposent souvent pas des moyens techniques et humains qui leur permettraient de faire une priorité de la définition et du suivi d'une politique climatique dans la durée.

FONDS R20 POUR LES FEMMES DANS L'ÉCONOMIE VERTE

R20 envisage de lancer le Fonds R20 pour les femmes dans l'économie verte à la Conférence Tribune des Femmes au Maroc, le 30 mai, et également de le présenter à la Conférence Paris Climat 2015.

En accord avec les résultats des conférences des Nations Unies sur les changements climatiques, y compris Rio + 20, et également en ligne avec les « Principes d'Émancipation des Femmes », ainsi que l'agenda des solutions pour COP-21, R20 propose la création d'un fonds pour les femmes dans l'économie verte, visant à fournir un soutien financier sous forme de subventions à des entreprises, des start-ups et les petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes, dans le monde entier. Les objectifs du fonds R20 pour les femmes sont les suivants :

1. soutien à des projets à faible émission de carbone dirigés par des femmes (i.e. entreprises privées et start-ups), qui contribuent à la promotion du rôle des femmes dans l'économie verte ;
2. soutien à des projets dirigés par des femmes (i.e. entreprises privées et start-ups) visant à créer de nouveaux emplois verts et d'élargir les marchés de l'économie verte ;
3. soutien prioritaire à des femmes entrepreneurs qui veulent offrir des produits et des services pro-verts qui améliorent la qualité de vie, la santé, l'accès à l'énergie, etc. au sein des communautés ;
4. renforcer les capacités politiques, techniques et financières des femmes et renforcer leur esprit d'entreprise dans le domaine de l'économie verte en réponse aux défis climatiques actuels ;
5. sensibiliser sur les défis et les opportunités de l'économie verte à partir d'une perspective de genre, ainsi que sur les solutions qui sont possibles par le biais de l'émancipation et de l'entrepreneuriat des femmes.

Le fonds R20 pour les femmes est destiné à bénéficier exclusivement aux femmes entrepreneurs qui proposent des entreprises vertes, des start-ups ou des petites et moyennes entreprises qui contribuent effectivement à l'émancipation des femmes dans l'économie verte, notamment par la création de nouveaux emplois verts. Les projets sélectionnés doivent démontrer les capacités des femmes à devenir des leaders en matière de durabilité et/ou la décarbonisation de l'activité humaine.

Le fonds attribuera des subventions allant de 25K à 100K \$ US aux femmes entrepreneurs qui ont soumis leurs idées de produits et services pro-verts sous forme de start-ups ou de petites et moyennes entreprises visant à améliorer la qualité de vie, la santé, l'accès à l'énergie au niveau des communautés.

AUTHORS

Isabelle Roussel

Laurence Rocher